

Date : 27/01/2026

Numéro : 01-2026

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 13

Absents excusés : 3

Absents non excusés : 3

Retard : 0

Pouvoirs : 2

Pris part à la délibération : 15

DATE DE LA CONVOCATION

22/01/2026

DATE D’AFFICHAGE

30/01/2026

L’an deux mille vingt-six, le 27 janvier à Dix-neuf heures et zéro minute, Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Pascale PERIER, Florence BOURNAT, Claudie JOBARD, Mrs José DE SOUSA, Daniel SUBIRANIN, Patrick CHARLES, Jean-François SIRANDRE, Gérald NEVORET, Guy CONON, François MAUCHAND, Mickael PAVAT.

Absents excusés : Mr Christophe JACQUEMARD, Mmes Christiane DEBATTY, Fernande HELENA.

Absents non excusés : Mrs Jean-Baptiste COUTACHOT, Laurent VAN ASSEL, Mme Manon JOLIVET.

Pouvoirs : Mme Fernande HELENA a donné pouvoir à Mme Marie-Claire DILLY

Mme Christiane DEBATTY a donné pouvoir à M. Patrick CHARLES

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Finances – AAP 2026 – Conseil Départemental

Mme La Maire expose au Conseil Municipal que le règlement d’intervention de l’AAP départemental 2026 a été adopté, par le Conseil départemental. Les conseillers départementaux du canton de Givry l’ont présenté aux élus lors de la réunion du 26 novembre 2025.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du CD 71, dans le cadre de l’AAP 2026, (volet 1-Volet 1.51 Locaux scolaires et périscolaires-Ecoles, restaurants scolaires et cuisines centrales)), pour financer la rénovation des sanitaires de l’école maternelle - coût estimatif des travaux s’élève à € 23 387.43€ HT.
- **AUTORISE** La Maire pour toutes démarches relatives au dossier.

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire

La Maire, Marie-Claire DILLY

